



# Syndicat National **FO** des Finances Publiques

## Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex

Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : [fo.dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dgfip.finances.gouv.fr)

Site départemental **FO DGFIP** : **FO DGFIP 76**

### Comité Technique Local du 1<sup>er</sup> juin 2021

#### Compte rendu

Madame la présidente nous a réuni ce jour, pour un nouveau CTL distancié qu'elle espère être le dernier sous ce format. Eu égard à la qualité technique des outils de communications, les élus **F.O.-DGFIP 76** ne peuvent que se féliciter d'une tenue en présentielle pour les prochaines instances.

Au moins un point d'accord avec la Présidente ... sûrement le seul de cette réunion !!!

La présidente a écouté avec attention notre liminaire, qu'elle a d'ailleurs repris tout au long des points abordés y compris pour nous citer quand les autres syndicats intervenaient, rappelant ainsi que tous les points d'achoppements y sont évoqués.

Loin de partager notre vision du démantèlement du réseau, la présidente déclare que bon nombre de nos missions sont bien au contraire renforcées et élargies ... Nous en cherchons encore les domaines. Les vagues de suppressions d'emplois sont sûrement la preuve du renforcement de nos missions !!

Son seul exemple est celui de la récupération de recouvrement des créances douanières. Rappelons que les élus **F.O.-DGFIP 76** sont contre cette politique de désœuvrement qui ne fait que déshabiller Pierre pour habiller Paul (et encore sans transfert d'emplois)!!! »

Concernant l'adoption de la circulaire réglementaire sur le télétravail, la présidente a objecté un refus catégorique à notre demande de ne pas voter sur ce protocole, qui pour nous relève du cadre réglementaire, donc des instances nationales. Nous avons rappelé que les élus nationaux ont quitté la séance sans se prononcer, alors que la présidente insinuait que les organisations représentatives des personnels avaient bien été associées en Centrale.

Elle déclare que le projet n'est aucunement amendable pour l'adapter à notre département et qu'il doit être appliqué de façon uniforme sur tout le territoire.

Elle applique donc strictement la consigne qui lui est donnée de la Centrale.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** en ont immédiatement tiré les conclusions et ont voté « contre ».

#### 1) Approbation des procès-verbaux – pour avis

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont voté « pour » le procès verbal auquel la délégation **F.O.-DGFIP 76** a participé mais en partie puisque nous avons quitté la séance avant le point sur le NRP. Pour le CTL boycotté, les élus **F.O.-DGFIP 76** n'ont pas pris part au vote.

A la demande d'une organisation syndicale, l'ordre du jour a été modifié pour traiter d'abord du bilan du télétravail dans le département avant d'aborder le nouveau protocole.

## 2) Bilan du télétravail à la DRFIP 76 – pour information

La présidente se félicite de la dotation en matériel dont les téléphones portables professionnels aux télétravailleurs pour être en lien avec les services.

50 à 55 % des agents travaillent au moins une journée par semaine en télétravail. Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé un point sur le télétravail quotidien. En moyenne, le taux de télétravailleur quotidien est autour de 30 % des effectifs présents.

59 agents sont en télétravail 5 jours sur 5 (personnes vulnérables).

9 personnes sont en Autorisation Spéciale d’Absence depuis mars 2020, leur tâche n’étant pas télétravaillable.

La présidente a botté en touche notre demande de remboursement des frais occasionnés par le télétravail, en renvoyant cette problématique auprès de la Centrale.

## 3) Mise en œuvre des nouvelles modalités du télétravail à la DGFIP – pour avis

Cela concerne l’approbation de la circulaire de mise en œuvre des nouvelles modalités de travail à la DGFIP.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** sont intervenus pour dénoncer les aspects négatifs ou à minima « flous » entourant ce protocole :

- l’absence d’indemnisation du télétravailleur,
- l’instauration de jours flottants dont nous craignons qu’ils ne soient pas à l’initiative de l’agent mais influencée dans les choix par son supérieur hiérarchique. **La direction nous a assuré que la demande des jours flottants ne se fera que sur demande de l’agent.**
- le fait que le chef de service devienne décideur de premier niveau sans association immédiate des Ressources Humaines
- le déroulement des cas de recours hiérarchiques, contentieux, CAP.

Y avait-il urgence à déployer ce nouveau protocole sachant qu’un accord-cadre au niveau Fonction Publique doit paraître très prochainement ?

La direction a loué les vertus de ce système qui ne se fera selon elle qu’à l’avantage des agents !!!

Concernant tant l’entrée que la sortie du système, celui-ci se fait uniquement sur la base du volontariat.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** n’ont pas été du tout convaincus par la Direction...

N’hésitez pas à nous contacter au cas où quelques bugs « improbables » surviendraient.

## 4) point d’étape formation professionnelle – pour information

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont insisté sur les difficultés tant techniques que pédagogiques des formations distancielles. Nous avons également exprimé nos craintes sur une généralisation de cette pratique, puisque sur les derniers stages organisés de nombreux stagiaires sont de toute la France.

Nous craignons que l’objectif soit plus un motif d’économie budgétaire plutôt que pour améliorer la qualité des formations dispensées. Les formateurs en distanciés soulèvent toutes les difficultés de dispenser une formation de qualité sous ce modèle, notamment en devant « couper » les modules, réduire voir supprimer les exercices d’application etc ...

Face à nos craintes la présidente a répondu que l'objectif est une formation adaptée offrant un mix entre les 3 types de formations : présentielle / e-formations / formations distancées.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont évoqué la reprise en présentiel et les difficultés liées à notre équipement local, avec nos salles de formations dites « aveugles » à la DRFIP, qu'il est impossible d'aérer suivant le principe des règles sanitaires. La présidente a répondu que les assistants de prévention sont sollicités afin d'étudier cette problématique.

Elle a aussi fait remarqué qu'elle trouvait ce choix de salles aveugles déplorable pour des formations, mais que ce choix bâtiminaire lui avait été imposé par son prédécesseur ...  
C'est vraiment pas de chance ... surtout pour les agents.

### **5) Zéro cash volet 2 – état d'avancement en Seine-Maritime – pour information**

Pour répondre à notre liminaire constatant le démantèlement et l'externalisation du réseau de la DRFIP, la présidente s'est vivement félicitée de l'accroissement de notre présence sur le territoire par l'intermédiaire des débits de tabacs afin de payer ses créances publiques et le recours aux bureaux de postes pour déposer les fonds pour nos partenaires institutionnels (régies...).

Face à une mise en place précipitée de ce volet 2 du zéro cash, quelques soucis techniques n'ont pas été résolus, tant les bureaux métiers ont parfois été les oubliés de ces réformes.

La question a également été posée d'un fonds de caisse pour les huissiers des finances, sujet qui sera posé en Centrale.

En réponse à notre liminaire et avant la fin d'épuisement de l'ordre du jour, la présidente a répondu concernant les modalités d'accueil des usagers, notamment à Rouen, dont nous soulignons la fermeture l'après-midi pour la première fois lors d'une campagne déclarative !!!

Eh là, nous qui évoquions dans notre liminaire la « novlangue » ou manipulation des mots de la part de l'administration, nous avons eu le droit à un florilège de mauvaise foi !!!

Nous citons :

- « l'accueil sur rendez-vous exclusif est une modalité d'ouverture, c'est une ouverture selon des modalités adaptées »
- « l'accueil téléphonique : c'est de l'accueil ! »
- « quand vous dites qu'on est fermé ce n'est pas vrai car les agents travaillent »

Pour le dernier point, il est inadmissible que la présidente prête ces propos fallacieux aux organisations syndicales !!!

Bien au contraire, les organisations syndicales n'ont de cesse de dénoncer les manques d'effectifs et la dégradation des conditions de travail des agents d'accueil, qui ont plus que du mal à faire face à leurs missions.

N'oublions pas que les SIP qui contribuent au renforcement de l'accueil n'ont plus la capacité de le faire, face aux nombreuses sollicitations : divers types de renforts téléphoniques, accueil sur rendez-vous, permanences en extérieurs, sans évidemment oublier les restructurations internes avec les fusions de SIP.... Qui n'amènent encore et toujours que des suppressions d'emplois !!

### **6) Point COVID – pour information**

Ce point a été présenté lors du CHS-CT du 25 mai dernier.

Les personnes vulnérables, après consultation des médecins de prévention, restent en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Les personnes vulnérables et en difficulté d'isolement qui demandent à revenir ne serait-ce que travailler un jour, voient leur situation individuelle examinée par la médecine de prévention.

## 7) Questions diverses

### - Déménagement de la trésorerie de Sotteville les Rouen.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont posé une question concernant une rumeur d'un déménagement de la trésorerie qui quitterait les locaux de la mairie de Sotteville les Rouen.

La présidente a confirmé la volonté de la mairie de faire de gros travaux de désamiantage. A cette occasion se pose effectivement la nécessité de déménager la trésorerie des locaux municipaux. L'hypothèse d'un déménagement définitif de la structure semble acté, qui nécessitera peut-être un déménagement transitoire.

Gageons que la transformation à venir de la trésorerie Municipale de Sotteville les Rouen, dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité, en Service de Gestion Comptable Hospitalier ait été sans incidence sur ce choix....

### - L'expérimentation de l'Agence pour la Gestion de l'Immobilier de l'État (AGILE)

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont demandé un point sur cette expérimentation qui aura un impact sur le Service Local des domaines et des Pôles de Gestions Domaniales de la DRFIP 76. Le suivi sera exercé par le Représentant Immobilier de l'État.

La présidente a répondu qu'au stade de l'expérimentation aucune décision n'est prise. Cependant, la première réunion se tient le 2 juin 2021. Les élus **F.O.-DGFIP 76** auraient dans le cadre du CTL, appréciés d'avoir une présentation de cette expérimentation. Un point sera fait lors du prochain CTL, qui devrait se tenir le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

- Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont fait part du profond émoi suscité par l'absence d'un représentant de la Direction lors de l'inhumation d'une collègue. En réponse la présidente a indiqué être désolée et qu'un message sera fait au chef de service.

### - Dernier point concernant la restauration administrative collective.

Suite à un audit initié par le Préfet, un projet de fusion des structures AGRIA (Cité administrative) et AGRAF (site Préfecture) est en cours et à marche forcée. La direction a participé à ces travaux, et a donné un accord verbal de principe.

Les élus **F.O.-DGFIP 76** ont déjà abordé le sujet au Comité Départemental d'Action Sociale du 28 mai dernier en insistant que les droits des salariés soient préservés, qu'ils soient maintenus sur sites, que l'administration ne recherche pas d'économie d'échelle à leur détriment, et qu'enfin la qualité de restauration demeure pour les usagers.

**Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :**

[ici](#)

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)